

DOSSIER DE PRESSE



Le Département lance une campagne **de sensibilisation aux déchets**



Contact presse : Cassandre GERMAIN

cassandre.germain@loiret.fr • 02 38 25 43 93

I. Une campagne de sensibilisation contre les déchets abandonnés en bord de route et dans les espaces naturels

Durant le mois d'avril, le Département du Loiret lance une campagne de sensibilisation auprès des usagers afin de lutter contre les déchets abandonnés en bord de route, dans les Espaces naturels sensibles (ENS), ainsi que le long et dans le canal d'Orléans.

Bouteilles, canettes, emballages de fast-food, plastique et autres matériaux envolés de remorques, dépôts sauvages d'ordures... les agents du Département du Loiret constatent une hausse du volume de déchets collectés chaque année.

Cette campagne citoyenne a pour objectifs :

- de faire évoluer les comportements tout en valorisant les gestes responsables
- d'expliquer aux Loirétains les actions menées par le Département,
- de sensibiliser aux conséquences environnementales et financières des déchets abandonnés,
- de rappeler l'impact de certains gestes du quotidien sur l'environnement

Une diffusion dans tout le Loiret

Un plan de communication dédié a été réalisé, et sera diffusé sur plusieurs supports :

- affichage sur 350 faces abribus sur l'ensemble du territoire
- installation de panneaux de sensibilisation le long des axes routiers, du canal d'Orléans, des aires de covoiturage et dans les zones identifiées comme problématiques
- diffusion de capsules vidéo sur les réseaux sociaux pour sensibiliser les usagers et d'un clip de prévention : <https://bit.ly/campagne-dechets>
- une campagne interne pour valoriser les agents dont les missions ont évoluées

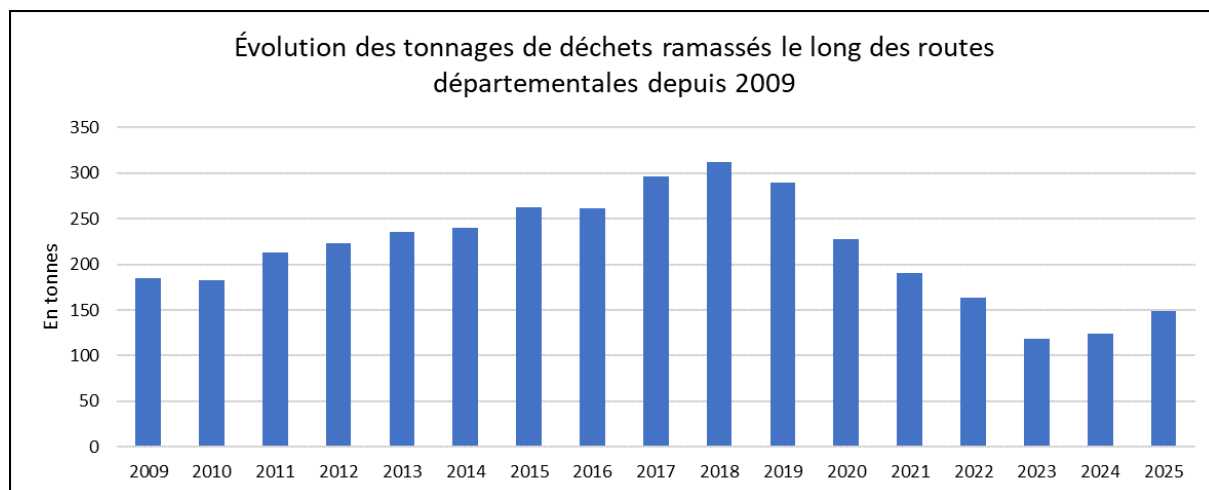


II. Les déchets en chiffres

En 2025, 148 tonnes d'ordures ont été collectées en bord de route par les agents du Département du Loiret.

Ce volume représente l'équivalent de :

- quatre rames de tramway
- ou d'un demi A380



De nombreux autres déchets (pneus, canapés, bouteilles de gaz, etc.) sont retrouvés dans les ENS ou au bord du canal d'Orléans (exemple ci-dessous).



Concernant les véloroutes (Loire à vélo, Scandibérique et Canal d'Orléans), c'est près d'une tonne qui est ramassée chaque année.

Un impact financier important

En 2025, le coût total de ramassage des déchets en bord de route est de 325 000 €.

Concernant les ENS, pour exemple, le coût du ramassage des déchets par les entreprises d'insertion est estimé à 26 000 € par an pour les parcs de Limère, Villemandeur et Briare.

Pour les véloroutes, cela représente un coût d'environ 10 000 euros par an.

Les agents des Routes ramassent de plus en plus de cartouches de **protoxyde d'azote (environ 300 par mois dont 100 autour de la métropole d'Orléans et 100 autour de l'agglomération de Montargis)**. Ce gaz provoque une euphorie brève accompagnée d'une sensation de relaxation et de désorientation temporo-spatiale (perte de la notion du temps et des lieux) et parfois d'une dissociation (rupture entre le corps et l'esprit). Consommer du protoxyde d'azote est totalement incompatible avec la conduite. Dans le Loiret, l'utilisation de protoxyde d'azote sous toutes ses formes a été interdite aux particuliers dans l'espace public, par la préfecture.

III. Une mission départementale

La gestion des déchets abandonnés représente une mission importante pour les agents départementaux et mobilise des moyens humains conséquents.

Sur le canal d'Orléans, les agents départementaux consacrent une part importante de leur temps de travail au ramassage des déchets :

- printemps : environ 10 % du temps de travail
- été : jusqu'à une journée par semaine
- automne : environ 5 %
- hiver : activité ponctuelle

Internalisation du ramassage des déchets en bord de route

Depuis 2025, le Département du Loiret a fait le choix d'internaliser le ramassage des déchets le long de son réseau routier, afin d'améliorer l'efficacité du service tout en réduisant les coûts. En effet, la collecte sur le réseau principal, représentant 1 100 km de routes, était assurée par un prestataire extérieur, pour un coût annuel de 600 000 €.

À l'issue du marché arrivé à échéance fin 2024, après plusieurs analyses, une nouvelle organisation a été mise en place, plus efficace. Le Département a ainsi renforcé les équipes des 4 agences existantes et mutualisé le ramassage des déchets avec les missions de surveillance du réseau : un nouvel agent par agence a été recruté.



Une mobilisation nécessaire

Au-delà du coût financier et des dangers pour les usagers et l'environnement, ces interventions mobilisent du temps qui pourrait être consacré à d'autres missions d'entretien et de valorisation du patrimoine naturel et routier.

Le traitement des déchets

Le Département a élaboré, en 2025, un Dossier d'Organisation de la Gestion des Déchets Routiers, un document qui cadre la stratégie de ramassage et de traitement des déchets routiers du domaine public routier départemental.

Les déchets gérés par les Agences Territoriales proviennent essentiellement :

- de l'exploitation et l'entretien des RD
- des poubelles mises à disposition des usagers sur certaines aires d'arrêt
- des dépôts sauvages de déchets sur le domaine public routier

Ces déchets sont gérés selon leur nature et leurs origines :

- Les déchets de bureau et d'exploitation des locaux font l'objet d'un tri spécifique. Ils sont évacués notamment via les conteneurs de ville à disposition dans les centres de travaux (bacs verts et jaunes).
- Les autres déchets font également l'objet d'un tri. Les principaux déchets gérés sont :
 - o Les DIB (déchets industriels banals), dits déchets ultimes non revalorisables. Ils sont stockés dans une benne dédiée puis évacués par un prestataire en centre de tri. En fonction de leur nature, ils sont ensuite acheminés en centre d'enfouissement ou vers un incinérateur.
 - o Les pneus principalement collectés en dépôts sauvages (environ 12t par an). Ils sont également stockés dans une benne spécifique avant leur évacuation par un prestataire. Les déchets pneumatiques sont ensuite broyés, puis recyclés ou servent en valorisation énergétique.
 - o Les gravats peuvent être réutilisés en interne selon les besoins. A défaut, ils sont évacués par un prestataire en centre de tri.
 - o Les métaux sont stockés dans une benne dédiée, puis évacués par un prestataire. Ils font l'objet d'un rachat de matière première.
 - o Les déchets collectés et gérés par les Agences sont de toutes natures et font l'objet d'une procédure spécifique (déchets verts, amiante, bouteilles de gaz, DASRI, etc.).

Concernant les déchets verts issus des chantiers d'élagage des arbres en bord de RD, lorsque cela est possible :

- o Ils sont broyés et laissés sur site.
- o Ils peuvent faire l'objet d'une mise à disposition gratuite du broyat pour les habitants de la commune la plus proche. L'objectif étant de réduire les trajets d'évacuation du broyat, tout en en faisant bénéficier les habitants pour une valorisation en paillage ou pour du compostage. Cette initiative est cadrée par un conventionnement avec les mairies.



Loiret, territoire durable

26-023 MCOM



Département du Loiret

45945 Orléans • Téléphone 02 38 25 45 45 • LOIRET.FR

